



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
mardi 10 mars 2026



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEK

Jean-Claude TREMINTIN

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

Nicolas PUJOL

~~Rafael MAYCHMAZ~~

~~Alain MONTET~~

Les Représentants des associations :

Gérald AUTIER

~~Claude BOGACZ~~

~~Isabelle GANGZ~~

Vincent NOEL

~~Catherine PERRAUDEAU~~

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Claude BOGACZ à Marc TIHY

Catherine PERRAUDEAU à Gérald AUTIER

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services

Catherine TRABOUYER, Directrice du service des Finances

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Avis sur le Compte de Gestion 2025	4
2. Election du Président de séance	4
3. Approbation du Compte Administratif 2025	4
4. Vote du Budget pour l'exercice 2026	5
5. Signature de contrats et conventions.....	5
D. QUESTIONS DIVERSES	7



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 17 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre communal d'action sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 19 février 2026 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

1. Avis sur le Compte de Gestion 2025

Jean-Christophe PIERSON explique que les chiffres donnés lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire en séance du jeudi 19 février sont rigoureusement identiques à ceux du Compte-Administratif 2025 présentés ce soir et par suite, à ceux du compte de gestion du Comptable Public de Nanterre.

N° 18 : EMET un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Comptable Public de Nanterre, pour les opérations de l'exercice 2025, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre Régionale des Comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Election du Président de séance

N° 19 : ELIT comme président de séance pour le vote du Compte Administratif 2025, Monsieur Henri ROISIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Approbation du Compte Administratif 2025

N° 20 : APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2025 présentant un excédent global de 125 460,96 € (CENT-VINGT-CINQ-MILLE-QUATRE-CENT-SOIXANTE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES) se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement 112 429,42 €
- section d'investissement 13 031,54 €

La délibération est adoptée à l'unanimité



4. Vote du Budget pour l'exercice 2026

Jean-Christophe PIERSON explique que, de même que pour le Compte-Administratif 2025, les chiffres donnés lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire en séance du jeudi 19 février sont rigoureusement identiques à ceux du Budget 2026 présentés ce soir.

N° 21 : VOTE le budget 2026 tel qu'il est présenté par le Vice-Président et équilibré en recettes et dépenses à : 413 196,24 € (QUATRE-CENT-TREIZE MILLE CENT-QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET VINGT-QUATRE CENTIMES) se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement.....397 804,70 €
- section d'investissement..... 15 391,54 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Signature de contrats et conventions

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 22 : AUTORISE le Président du Conseil d'Administration ou son représentant, à signer un contrat avec l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération – (36 rue Carnot – 27200 VERNON), représenté par Madame Alexandra SOUILLARD – Service Groupes, pour l'organisation d'une sortie à Giverny, mercredi 10 juin 2026. Le coût de cette prestation, pour un groupe de 38 seniors maximum s'élèvera à :

- 54,30 € TTC (cinquante quatre euros et trente centimes TTC), par personne
- 1 gratuité du repas et des visites pour le chauffeur

La délibération est adoptée à l'unanimité

Gérald AUTIER demande pourquoi les visites sont des visites libres et non guidées ? En effet, celle , guidée , de la maison de Claude MONET est très intéressante.

→ **Mireille GUEZENEC** explique que cela est dû à l'augmentation trop importante du coût de la prestation que des visites guidées engendraient.

N° 23 : AUTORISE le Président du Conseil d'Administration ou son représentant, à signer un contrat avec la société « Dance and Circus Events », 28 résidence des Lucioles, 91220 BRETIGNY-sur-ORGE, représentée par Monsieur Yves PIACENTINO, Gérant, pour l'animation musicale du goûter qui se déroulera jeudi 18 juin 2026, au sein des Résidences Lelégard, 1 rue Lelégard, 92210 Saint-Cloud, animation musicale qui comprendra :

- une animation musicale « Cocobamboo » avec 2 artistes « orchestre » et 2 danseuses dans la salle de spectacle.
- une animation musicale avec 1 guitariste chanteur, en déambulation auprès des personnes alitées.

Le coût de cette animation musicale s'élèvera à 1 455,90 € TTC (MILLE-QUATRE-CENT-CINQUANTE-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Christophe PIERSON tient à témoigner combien l'animation musicale déambulatoire est émouvante : il a vu des personnes alitées manifester immédiatement leur intérêt, chançonner, sourire ...



N° 24 : AUTORISE le Président du Conseil d'Administration ou son représentant, à signer un contrat avec l'association « COULEURS EN JEUX », 24 rue du Moulin, 36800 THENAY, représentée par Madame Brigitte LARGE, Présidente, pour le spectacle de Noël Tour du Monde « Coup de Soleil » destiné aux seniors, qui se déroulera mardi 15 décembre 2026 à 14 H 30 aux Trois Pierrots.
Le coût du spectacle s'élèvera à 7 500 € TTC (SEPT-MILLE-CINQ-CENT EUROS TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 25 : AUTORISE le Président du Conseil d'Administration ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et de financement avec l'Arpavie pour la résidence autonomie « Les Jours Heureux ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Christophe PIERSON rappelle que le CCAS verse une subvention à l'ARPAVIE dans l'objectif de maintenir le service de repas en salle de restauration au sein des deux Résidences Autonomie « Les Heures-Claires » et « Les Jours-Heureux », de manière à ce que :

- tout résident puisse bénéficier d'un repas- déjeuner qualitatif quotidien
- tout résident puisse créer du lien social en déjeunant dans la salle de restauration.

Il explique que le montant de cette subvention est calculé en fonction d'un nombre prévisionnel de repas , mais est versé au vu du nombre réel de repas consommés.

Vincent NOEL demande combien de repas sont comptabilisés ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** précise que sont envisagés 600 repas aux Jours-Heureux servis 5j /7, et 700 repas aux Heures-Claires servis 6j /7.

→ **Mireille GUEZENEK** précise que la dernière fois qu'elle s'est rendue au sein de la résidence « Les Jours-Heureux », environ une dizaine de convives était présente.

Il est très difficile de convaincre les résidents de venir déjeuner dans la salle de restauration ; beaucoup préfèrent l'apport des repas dans leur logement.

Vincent NOEL constate qu'après participation financière du CCAS, le coût du repas pour le senior résidant aux Jours-Heureux est donc de 10,32€, et demande combien de résidents compte chacun des établissements ?

→ **Jean-Christophe PIERSON et Mireille GUEZENEK** répondent : 58 aux Jours-Heureux, 78 aux Heures-Claires.

Ils précisent que ce coût du repas par senior est celui pour tout nouvel entrant. Les anciens résidents gardent le bénéfice de la tarification antérieure appliquée à leur arrivée.

Gérald AUTIER demande pourquoi les repas consommés lors des week-ends ne bénéficient pas d'une prise-en-charge par le CCAS ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** rappelle que la subvention versée par le CCAS concerne exclusivement les repas pris en salle de restauration. Aux Jours-Heureux, les repas du week-end ne sont pas servis en salle mais apportés à chacun dans les logements .

Vincent NOEL demande confirmation que le service de repas en salle de restauration au sein des deux Résidences Autonomie est ouvert aux personnes extérieures ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** répond par l'affirmative.

N° 26 : AUTORISE le Président du Conseil d'Administration ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et de financement avec l'Arpavie pour la résidence autonomie « Les Heures Claires ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Christophe PIERSON souligne combien l'esthétique de cette résidence a été améliorée suite aux travaux effectués. Il en est de même pour le confort des logements, grandement amélioré par les travaux également effectués à l'intérieur de la résidence.

Virgine RECHAIN a constaté que le parking de la résidence était également en travaux.



D. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Christophe PIERSON regrette qu'une nouvelle fois, aucune demande d'aide financière n'ait été transmise par des travailleurs sociaux pour cette séance.

Par contre, comme le montre le tableau de suivi remis aux membres du Conseil d'Administration, beaucoup de Chèques d'Accompagnement Personnalisé ont été demandés, notamment par le SST8 (90%), et remis par le CCAS aux usagers.

En ce dernier Conseil d'Administration de la mandature, **Jean-Christophe PIERSON** remercie vivement l'ensemble des membres pour leur investissement . Chacun a fait vivre l'instance , la diversité des différentes associations représentées ayant été une vraie richesse.

Il tient à remercier également l'équipe administrative du CCAS , prodiguant un accueil toujours chaleureux et bienveillant aux très nombreux usagers reçus (plus de 2 000 personnes reçues en 2025), Marie SANGOUARD , Nathalie BERNARD et Catherine TRABOUYER pour leur contribution à l'activité du CCAS.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.